

Département Pas-de-Calais Arrondissement BETHUNE Canton de DOUVIRIN	Commune de BILLY-BERCLAU EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la réunion de Conseil Municipal du 21 Septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29 de présents : 22 de votants : 29	L'an deux mille vingt six, le 21 septembre, le Conseil Municipal de BILLY-BERCLAU, étant assemblé en session ordinaire, en ses lieux habituels, après convocation légale du 15 septembre, sous la Présidence de Monsieur Steve BOSSART, Maire.
	<i>Étaient présents : MM et Mmes BOSSART S, ROGEZ S, GRUCHALA D, LEMATTRE F, TARTAR M, ROUSSEL C, VANDERSTAPPEN C MENNUTI J, MALBRANQUE E, MARCHAND N, BOUSSEMART B, BOCQUET S, DUJARDIN V, LAINE JM, DAMBRAIN C, RUELLE M, SION A, BOULERT G, QUEVA R, LEROUX T, ROUSSEL M, GILLET Y, DESREUMAUX E</i> <i>Étaient absents : LEMATTRE F (Procuration Mme ROUSSEL C), GOUDSMETT G (procuration M. BOSSART), M COSTEUR (procuration D GRUCHALA), RIAHI M (procuration BOULERT G), KARELUS N, (procuration M MENNUTI), WALLEZ A, (procuration ROGEZ S), LIGOCKI V (procuration V DUJARDIN)</i> <i>Mme ROUSSEL C a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i>

Finances Locales – Subventions aux associations

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

Les Dix Doigts : 1 000 €

Les Biojardins : 2 500 €

Fabulous Cabaret : 2 000 €

École de musique : 28 000 €

Cœurs en fête : 2 500 €

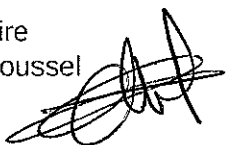
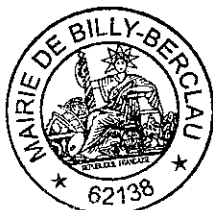
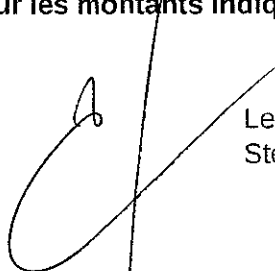
Billy-Berclau Basket Club : 6 000 €

Badminton Club Billy-Berclau : 5 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations susmentionnées pour les montants indiqués.

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire
 Caroline Roussel

Le Maire
 Steve BOSSART

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de